

Chang & Adam

Canon France
Société Anonyme au capital de 220.000 000 de francs
Siège Social : 17 quai du Président Paul Doumer
92400 Courbevoie
738 205 269 RCS Nanterre

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 1999**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf
le mercredi 17 novembre
à 16 heures 30

Les Administrateurs de Canon France se sont réunis en Conseil, sur convocation de leur Président faite conformément aux statuts, au siège social de Canon France, 17 quai du Président Paul Doumer, à Courbevoie.

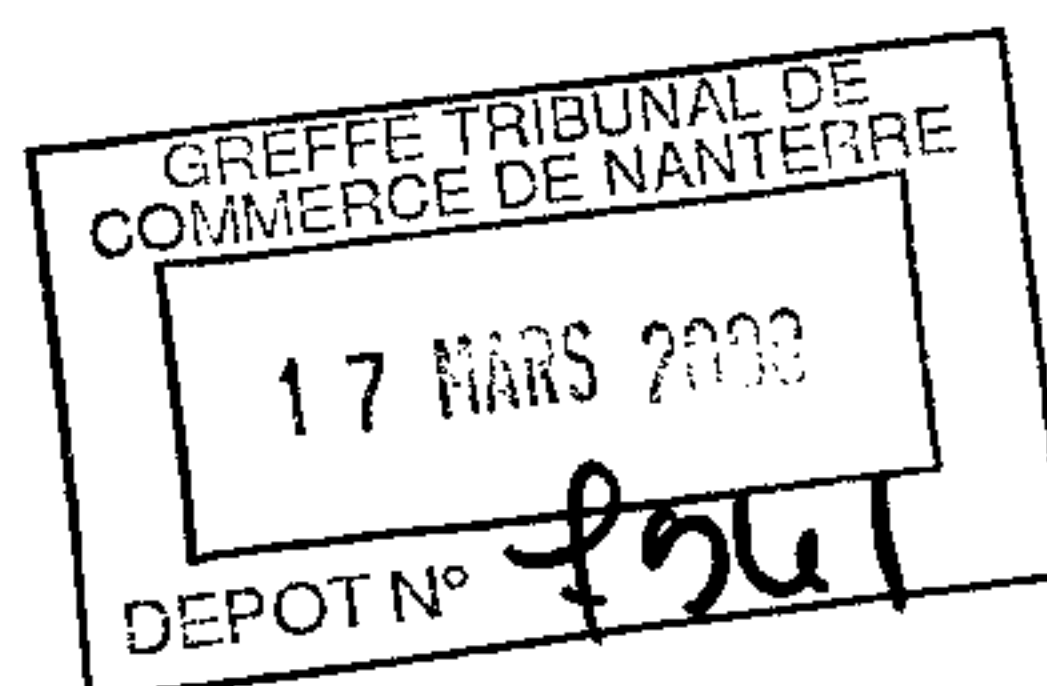
Sont présents et ont signé le registre de présence :

Monsieur Tsunéo Hara	Président du Conseil
Monsieur Chuichiro Hirose	Administrateur

2019526
80B 19526
SB

Assistent également à la réunion :

Monsieur Guy Jardrix
Monsieur Fabrice Ségurel
Monsieur Mohand Chekal
Monsieur Claude Gommard



Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Monsieur Tsunéo Hara préside la séance en qualité de Président du Conseil.

Le Président rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission d'un Administrateur et cooptation d'un nouvel Administrateur
2. Pouvoirs pour formalités
3. Questions diverses.

Puis le Président aborde les différents points inscrits à l'ordre du jour.

TH

OK

1. Constatation de la démission d'un Administrateur et cooptation d'un nouvel Administrateur

Le Président indique au Conseil que Monsieur Toshio Naito lui a fait part, le 15 juillet 1999, de son souhait de démissionner de ses fonctions d'Administrateur de la société, à effet du 1^{er} août 1999, ce dont le Conseil prend acte à l'unanimité.

Le Président indique également que, en conséquence de la démission de Monsieur Toshio Naito, le Conseil ne comporte plus que quatre Administrateurs et qu'il lui apparaît souhaitable de proposer au conseil la cooptation de :

Monsieur David Dunbar Woolston
Né le 12 juin 1945 à Sunderland, Royaume-Uni
Demeurant Beysterveld 13, 1083 KA Amsterdam, Pays-Bas

aux fonctions d'Administrateur de la société, à effet du 18 novembre 1999.

Le Président indique également que Monsieur David Woolston, préalablement pressenti, a d'ores et déjà accepté sa nomination et a déclaré n'être soumis à aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible d'empêcher l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Monsieur David Woolston Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Toshio Naito.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

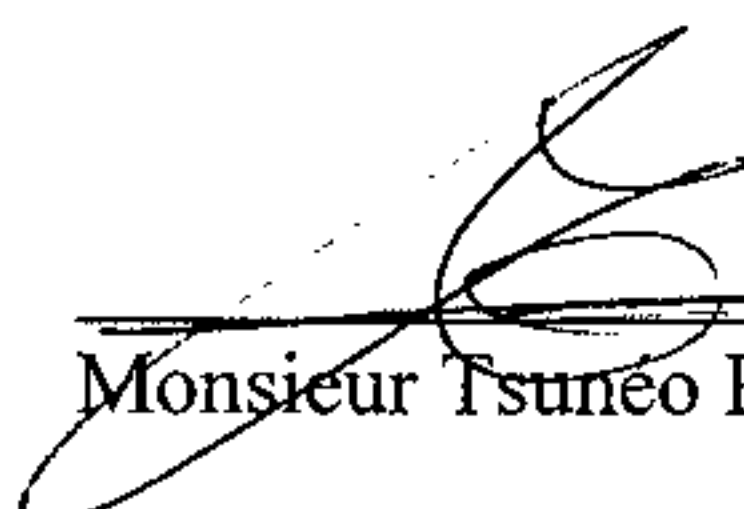
Monsieur David Woolston exercera ses fonctions d'Administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur qui restait à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir au cours de l'année 2000 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

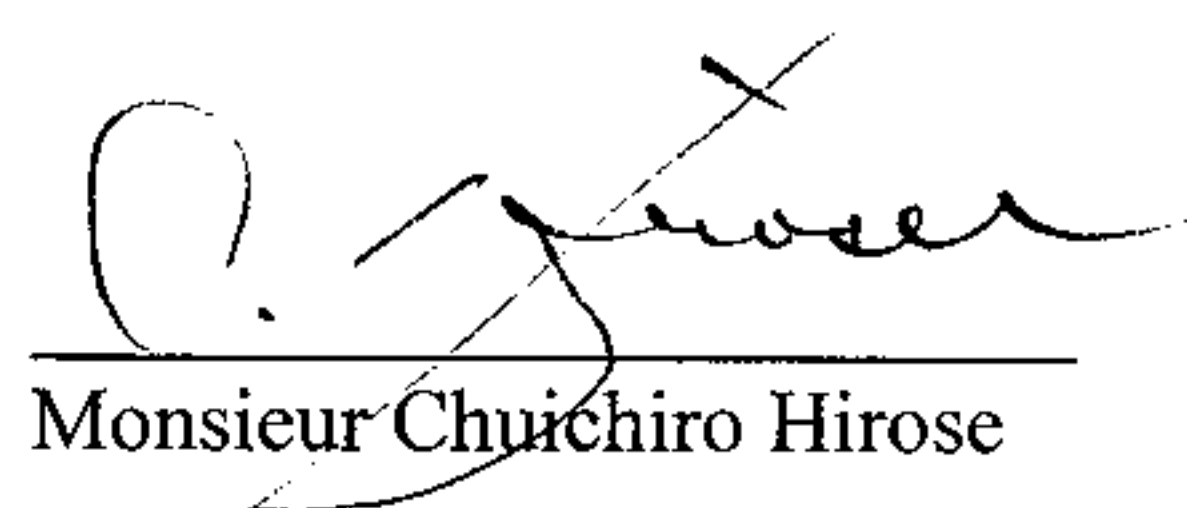
2. Pouvoirs pour formalités

Le Conseil, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités, notamment de publicité et de dépôt.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.


Monsieur Tsunéo Hara


Monsieur Chuichiro Hirose